Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1066

Artikel: Industrie : la chute de Vevey
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021660

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

INDUSTRIE

La chute de Vevey

Les Ateliers de constructions mécaniques de Vevey faisaient partie de l'empire Rey. Ils n'ont toujours pas trouvé preneur.

(*jg*) La situation des anciennes industries ne s'améliore pas en Suisse romande. C'est aujourd'hui au tour des Ateliers de constructions mécaniques de Vevey (ACMV) d'être sur la sellette. Ils faisaient partie de la nébuleuse de Werner K. Rey. Il s'agit aujourd'hui de trouver un investisseur qui accepte de reprendre ce qui était il n'y a pas si longtemps un des fleurons de l'industrie vaudoise. Or, la sitution est pour le moins inquiétante. La plupart des morceaux de l'ex-empire du golden boy des années 80 ont trouvé des acquéreurs. L'été passé, il se murmurait que toute personne mettant 50 millions sur la table pouvait devenir propriétaire des ACMV. Aujourd'hui, on parle de 35 millions... Ce ne sont pas des sommes colossales. Il est pour le moins alarmant de ne voir personne se présenter. Il faut croire que les évaluations auxquelles ont dû procéder les acquéreurs potentiels ont été plutôt pessimistes ! Certains prétendent que sans Werner Rey, il y a belle lurette que les ACMV auraient sombré corps et biens.

Il y a un autre signe inquiétant. Jean-Claude Vagnières, ancien patron des ACMV et homme de confiance de Werner Rey, avait été chargé par celui-ci de gérer l'ensemble de ses participations industrielles. Nullement impliqué dans les manipulations financières de son employeur, il a été ensuite chargé de la liquidation de l'empire. Or, Jean-Claude Vagnières a été embauché il y a quelques semaines par Cortaillod pour prendre la responsabilité de la grande entreprise de câblerie qui regroupe maintenant Cortaillod et Cossonay. Si ça n'est pas un lâchage des ACMV, ça y ressemble fort. On peut penser que si Vagnières avait entrevu une solution pour Vevey, il l'aurait appliquée.

On parle actuellement d'un management buy out (MBO), en français un rachat de l'entreprise par ses cadres. C'est peut-être une solution désespérée. D'ailleurs les cadres ont-ils les moyens de s'endetter et trouveront-ils une banque suffisamment charitable pour leur prêter les fonds ? Nous émettons quelques doutes. Les requins de l'immobilier tournent aussi autour des ACMV. Il y a là, avec des terrains situés en plein centre de Vevey, une belle opération à faire après la liquidation des activités industrielles. Les malheurs de la société veveysanne n'ont rien d'extraordinaire. Les entreprises naissent, grandissent, connaissent des crises et souvent finissent par mourir. C'est un destin ordinaire. Mais la situation des ACMV nous conduit à trois interrogations sur le rôle de la presse, des syndicats et des banques cantonales.

On chercherait en vain dans la presse vaudoise la moindre enquête sur les ACMV. Heureusement que *Politik und Wirtschaft* en parle quelque peu. Il y a une espèce d'autocensure dans la presse de chez nous concernant les entreprises en difficulté. Y a-t-il une peur de susciter des mouvements de panique ou d'empêcher, si l'on en dit trop, la réussite d'opérations de sauvetage ? En tout cas, le silence de la presse ou plutôt l'information a posteriori n'aura aidé ni Hermes, ni Dubied, et nous en oublions.

Le rôle des syndicats, maintenant. On le sait la FTMH est un syndicat discret qui, avec raison, ne va pas dévoiler ce qu'il sait de la situation d'une entreprise si cela peut porter préjudice aux salariés. Mais il y a des situations où il est peut-être meilleur de s'exprimer sans fard. Il n'est jamais trop tôt pour vider les abcès.

Enfin les banques cantonales. Doivent-elles ou non donner des coups de pouce à l'économie de leur canton, quand et comment ? C'est un vieux débat qu'il n'est pas facile de trancher. Il vaut parfois mieux, pour l'économie et pour les salariés, trancher dans le vif plutôt que de prolonger une agonie. On pourrait imaginer la Banque cantonale vaudoise reprenant les ACMV le temps d'effectuer l'assainissement nécessaire avant de revendre le capital. Pour promouvoir une solution de ce type, il faudrait au moins voir la situation exacte de l'entreprise. Pour l'instant, le brouillard reste très épais. ■

---

commune, l'Etat de Vaud donnera le point de vue fédéraliste sur la question, les partis bourgeois seront du même avis, avec peut-être des nuances chez les démocrates-chrétiens et plus ou moins sociaux, les socialistes seront d'accord avec les associations de salariés, de consommateurs, de locataires, etc. Pour ne rien dire des organisations économiques, dont l'approbation toujours un peu réticente ou l'opposition bruyante est à chaque fois programmée, en fonction des intérêts qu'elles défendent.

L'abus du tabac

Procédure vaine donc, et malsaine aussi, dans la mesure où les participants se concertent, et surtout se démultiplient selon les circonstances. Ainsi, en prenant rapidement position et en communiquant aussitôt leur avis, les plus directement intéressés influencent sans peine les rédacteurs moins zélés, tout contents de voir leur travail si bien préparé. Et surtout, les groupements intéressés ont le don de proliférer quand ils le jugent opportun pour renforcer leur position. Organismes ad hoc et avis spontanés ne font certes pas complètement illusion, mais impressionnent tout de même quand ils sont plus d'une centaine, comme dans le cas récent de la procédure de consultation organisée l'an dernier à propos des initiatives jumelles pour la prévention des problèmes liés au tabac et à l'alcool.

Avec cette procédure, on touche d'ailleurs à l'absurde. L'Association suisse des fabricants de cigarettes a cru bon de compléter le résumé officiel des avis recueillis par un communiqué diffusé juste avant les fêtes, qui vaut son pesant de stupidité — ou de mauvaise foi. Les 110 organisations consultées et les 102 prises de position spontanées sont additionnées de part et d'autre... pour établir le pourcentage, évidemment majoritaire (54 % et 70%) de *«réponses favorables à une liberté de la publicité»*, c'est-à-dire défavorables aux deux initiatives populaires précitées comme au contreprojet fédéral tendant à limiter la publicité pour les produits engendrant la dépendance.

Et voilà comment on détruit une belle mécanique bien helvétique. Laquelle comportait il est vrai l'engrenage qui devait en pervertir l'usage, celui de l'intervention, au stade préliminaire de l'élaboration d'une législation, des groupements qui seront intéressés, et pas seulement concernés, par son appréciation. ■